

impressum – Les journalistes suisses

Rapport annuel 2014

à l'att. de l'Assemblée des délégués 2015

1. Introduction du Président
 2. Rapport du Directeur
 3. Réforme des structures
 4. Comité
 5. Forum des Présidents
 6. L'Assemblée des délégués
 7. Membres
 8. Groupes de travail, activités et conventions collectives
 9. Secrétariat central
 10. Représentation d'impressum au niveau national
 11. Relations internationales
 12. Lobbying
 13. Communications et manifestations
-

1. Introduction du Président

2014 – L'année aux 13 mois

ds L'année d'impressum 2014 était une année de combat. Elle a montré à nous et aux éditeurs que les associations professionnelles journalistiques pouvaient s'engager aussi sans convention collective de travail (GAV) avec succès pour une amélioration des conditions de travail dans les rédactions.

La fin d'une illusion. Après que les éditeurs de Suisse alémanique et du Tessin aient balayé de la table un contrat collectif prêt à signature avec impressum, pour nous c'était clair : maintenant nous utilisons la loi! Depuis des années la plupart des éditeurs violent la loi sur le travail en ne saisissant pas le temps de travail de leurs journalistes. Ainsi ils peuvent exiger d'eux des heures supplémentaires à « l'indiscrétion » et sans paiement. Cela allait longtemps bien ainsi lorsque les concernés pouvaient s'identifier complètement à leur travail et se sentir dans un doux aveuglement comme des « artistes libres ». Pourtant le réveil a été brutal, le diktat des économies permanentes les ont sortis de leur rêve: ils savent maintenant qu'ils sont des employés avec des contrats de travail en tout temps résiliables et à l'avenir incertain. Cela fait peur. Et celui qui a peur baisse la garde plutôt que de lutter. Seul et isolé on est sans pouvoir. Une association comme impressum peut cependant être écoutée. Nous avons la loi sur le travail et des arguments justes de notre côté. Nous avons l'endurance qu'il faut afin que le droit soit victorieux.

Il y a eu 13 «actions du 13». Le 13 janvier 2014 nous avons commencé avec notre action : d'abord nous avons dénoncé le groupe Tamedia auprès de l'Inspectorat du travail de Zurich pour violation de la loi sur le travail parce qu'au «Tages Anzeiger», comme dans d'autres rédactions de Tamedia il n'y a pas de saisie du temps de travail. La surprise chez les éditeurs

était grande, mais à ce moment-là ils n'ont pas encore pris notre dénonciation au sérieux. Après le 13 février avec syndicom une même dénonciation a été déposée contre Ringier et le 13 mai contre la NZZ.

Chaque mois en général, le 13, il y a eu une action. Ce n'était pas toujours une dénonciation. Le 13 juin imp^{ressum} et syndicom ont organisé une journée sur les conditions de travail dans le journalisme ; le 14 août nous avons publié avec Suisseculture au Festival du film de Locarno le manifeste «lutte contre le régime dans les rédactions culturelles». En septembre, nous avons de nouveau été sur le terrain des éditeurs à leur congrès annuel. Le 13 décembre, nous avons dénoncé le groupe de Lebrument Somedia parce qu'il a introduit une saisie du temps de travail insuffisante du point de vue légal. Et parce que nous voulions terminer cette année intensive par une 13^{ème} action, le 13 janvier 2015, nous avons rendu attentif tous les inspecteurs du travail de Suisse alémanique et du Tessin qui n'avaient pas encore été contactés sur l'absence de saisie du temps de travail.

En été 2014 déjà les éditeurs ne se sentaient pas à l'aise: les directions de Tamedia, Ringier et NZZ, se sont dépêchées d'aller vers le Conseiller fédéral Schneider-Ammann avec la demande que les médias soient exclus de la saisie du temps de travail. Le conseiller fédéral s'est rapporté à la loi actuelle sur le travail et a recommandé aux éditeurs de conclure avec les organisations de journalistes une CCT. L'inspectorat du travail de Zurich a menacé les patrons de Tamedia d'une amende, le groupe a introduit à la mi-septembre 2015 une table de saisie du temps de travail qui était si inadaptée qu'ils l'ont retirée de suite. Tamedia et les autres éditeurs sont encore dans la confusion de savoir comment ils doivent respecter la loi sur le travail. Mais pour imp^{ressum} la chose est claire. Notre mot d'ordre: nous sommes toujours là.

En Suisse romande, avec la nouvelle CCT 2014, les éditeurs et imp^{ressum} ont réactivé la Commission paritaire chargée de veiller à l'application de la CCT. La commission s'est réunie trois fois en 2014. La délégation d'imp^{ressum} a amené sur la table notamment les objets suivants:

- Intégration du métier d'infographiste dans le champ d'application de la CCT. Les éditeurs y adhèrent notamment en y incluant les cours du CFJM. La décision sera publiée bientôt.
- Valorisation du travail des Libres. Les éditeurs admettent la préparation d'un vade-mecum. Ils acceptent les visites de la délégation imp^{ressum} dans les rédactions.
- Contrôle du respect de la progression salariale garantie.

Le climat constructif dans lequel les discussions se sont déroulées montre que les partenaires attachent des deux côtés de la valeur au dialogue social. L'existence de la Commission paritaire est à saluer: elle permet de résoudre des problèmes sur une base objective et factuelle, en privilégiant le dialogue à la confrontation.

imp^{ressum} a besoin de structures plus minces. L'année passée imp^{ressum} n'était pas seulement très présente à l'extérieur mais aussi elle a lancé d'importantes réformes internes. Car depuis longtemps il y a dans la répartition des tâches entre les sections et le secrétariat central beaucoup de doublons. Cela coûte inutilement beaucoup de temps, de travail et d'argent. Des structures plus minces pourraient apporter plus de moyens à l'essentiel : l'engagement pour les droits et les intérêts des membres d'imp^{ressum}. Pour cette raison, le secrétariat central avec les sections intéressées ont développé une réforme des structures pouvant se terminer dans le courant de cette année. imp^{ressum} a été conseillé par une entreprise spécialisée sur les organisations sans but lucratif.

Renouvellement au comité central. L'assemblée des délégués 2014 a renforcé le comité central d'imp^{ressum} par deux membres de la Suisse romande: Edgar Bloch, (imp^{ressum} Vaud et les Libres romands) et Jean-Luc Wenger (Association neuchâteloise des journalistes, ANJ) ont apporté en 2014 déjà beaucoup de bonnes idées dans les réunions du comité central.

Pour l'assemblée des délégués 2015 sont annoncés trois départs du comité central : déjà à la fin de l'année 2014 Bernhard Sutter a rendu son mandat qu'il a accompli depuis presque sept ans, après avoir été nommé directeur d'une organisation sans but lucratif, il abandonne la profession de journaliste. Avec le vice-président Christian Campiche, imp^{ressum} perd, malheureusement, une personnalité de Suisse romande ayant un savoir et beaucoup d'expérience

dans le milieu des médias. Les statuts limitent la durée de mandat au comité central à dix ans. Et Daniel Suter termine avec cette assemblée des délégués son travail de président d'impressum après quatre années riches il se retire du comité central pour laisser place à une nouvelle force.

2. Rapport du directeur

uth 2014? La nouvelle CCT pour la Suisse romande et les actions du 13 pour le reste de la Suisse. impressum a fait les cent coups, enfin! Nous l'admettons, cela a fait du bien de trouver une soupape. Pourtant ce n'était pas là la raison pour l'action. La raison était prosaïque. A notre association il ne restait rien d'autre que de faire appel à la loi pour protéger les droits de nos membres – pleinement conscient que cela sera estimé par beaucoup de membre mais certainement pas par tous. Comment cela a-t-il pu aller si loin?

Durant dix ans, impressum a travaillé à une nouvelle CCT pour la Suisse alémanique et le Tessin. Durant dix ans impressum s'est retrouvé avec syndicom face aux promesses réitérées des éditeurs qu'ils veulent bien être partenaires et que seul le contenu du GAV posait problème. Durant dix ans impressum et syndicom ont fait des propositions concrètes, constructives afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations. Dix durant ils ont cru à encore à un peu de bonne volonté au moins chez quelques éditeurs de vouloir redevenir partenaire social. La 11^{ème} année impressum n'y croyait plus. Car le récent piège qu'il leur a été posé par les éditeurs lors de l'Assemblée des membres de 2013 afin de sortir du GAV était très culotté. Il a montré le vrai visage d'une association d'employeurs qui refusent sur le principe le partenariat social. impressum a ensuite agi. Un ultimatum fairplay a été donné aux éditeurs encore pendant quelques mois afin qu'ils retournent dans la logique du partenariat social. Le délai s'est écoulé sans avoir été utilisé.

impressum en a tiré la conséquence. Les éditeurs se sont comportés de manière illégale durant dix ans et ont méprisé la protection de la santé qui pourtant est impérative. Cette protection serait dépassée ont-ils écrit plus tard au Conseil fédéral. Pourtant il manque quelque chose. Le mépris systématique d'une loi ne la rend pas pour autant dépassée. Cela démontre seulement un sens particulier de la citoyenneté. impressum a répondu cela et l'a envoyé au Conseil fédéral. Il a bien fallu trouver un moyen efficace et l'appliquer de manière conséquente afin de protéger nos membres mais nous nous en serions bien passé. Car rien n'aurait été plus utile pour les journalistes que de pouvoir travailler dans un partenariat social constant entre employeurs et employés. Nous avons travaillé à cela intensivement durant de nombreuses années. Nous aurions été satisfaits que nos membres puissent profiter des fruits de ce travail. Du côté d'impressum et de syndicom tout a été essayé.

L'espoir n'est cependant pas encore mort: le GAV est toujours le meilleur moyen pour les éditeurs de travailler constructivement avec les journalistes et leur association. Il n'est pas question seulement de conditions de travail sûres mais par exemple aussi de faire valoir ensemble des revendications politiques. Les éditeurs ont une longue liste de souhaits: aide aux médias, taxes postales, l'offre internet de la SSR ou la protection des sources ne sont que quelques exemples. Et maintenant arrive la demande d'un contrôle adapté au mieux à la branche de la saisie du temps de travail. Les «actions du 13» feront comprendre à quelques éditeurs pourquoi le partenariat social fait sens.

Quelques-uns de ces éditeurs agissent, par bonheur, en Suisse romande de manière responsable: là le partenariat social fonctionne. Il n'est pas facile. Il mène à beaucoup de discussions. Il doit toujours faire ses preuves, mais il le fait. En janvier 2014 la nouvelle CCT est entrée en vigueur. Elle a été négociée en 2013. Elle a fait mal car le barème des minima échelonné selon les années RP a été supprimé pour les employés. Il y a toujours et encore beaucoup de discussions, parfois vives, à ce sujet au sein d'impressum. Mais il reste toujours dans la CCT un salaire d'entrée convenable et à cela s'ajoute un accord portant sur une progression salariale équitable. Il a été créé pour cela une nouvelle commission paritaire qui contrôle le respect de la CCT.

A la première séance la commission paritaire s'est organisée et dès la deuxième, les problèmes concrets ont pu être réglés. De vives félicitations vont à tous ceux qui se sont engagés en Suisse romande pour la CCT, que cela soit de notre côté comme du côté de Médias Suisses. C'est un exemple vivant de la manière dont le partenariat social devrait fonctionner et mener à tous les participants des avantages.

Mais impresum ne travaille pas uniquement au partenariat social et aux conséquences de son absence en Suisse alémanique. Nos secrétaires centrales ont aussi soutenu juridiquement et personnellement en 2014 d'innombrables membres en difficultés professionnelles. Nos collaboratrices administratives aident nos membres dans leurs besoins administratifs pour les rabais et pour beaucoup d'autres choses. Merci pour la bonne, agréable et très efficace collaboration !

En outre les collaborateurs du secrétariat central ainsi que le Président, le Vice-Président et les membres du comité représentent les intérêts des journalistes dans différents organes, à l'égard des politiciens et de nombreuses autres organisations et partenaires. Et votre association et ses sections organisent diverses manifestations intéressantes, soutiennent des projets de recherches importants, s'engagent pour la formation de base et la formation continue ainsi que pour la qualité et travaillent à une modernisation durable et à une réforme de ses propres structures. Pour en savoir plus lisez ce rapport d'activités!

3. Réforme des structures

jt La situation financière d'impresum exige des changements dans la répartition des tâches entre secrétariat central et sections ainsi que la préparation d'un concept de communication améliorée. impresum perd des membres et n'est pas assez attractive et pas assez visible. Pour 2014, le but a été d'optimiser les structures d'impresum et de renforcer l'association dans sa globalité. Lors de l'assemblée des délégués du 21.3.2014 à Bâle, le projet réforme des structures II a été décidé. Il constitue une poursuite de la réforme des structures I.

En premier plan ce projet prévoit de mieux s'occuper des membres. Avec l'optimisation d'impresum l'intention est de prévoir une structure d'association et la répartition des tâches entre le secrétariat central et les sections de manière plus économique. Avec des structures amincies on supprimera des doublons de telle sorte que dans l'association globale il y aura à disposition plus de ressources pour des améliorations de l'offre de prestations de service, des représentations d'intérêt des membres ainsi que la communication. Ont aussi été travaillées des mesures pour maintenir le nombre de membres et pour la promotion pour l'acquisition de nouveaux membres. Les buts de l'optimisation sont aussi avant tout une structure et une répartition des tâches plus économiques ainsi que l'augmentation de l'attractivité et de la visibilité d'impresum.

Au début du projet il y a eu la recherche d'un conseil adapté qui nous soutienne durant toute la procédure. Le secrétariat central a été de l'avis après des discussions internes et avec le comité central qu'un conseil externe comme coach pouvait être utile de manière la plus efficace de manière bien déterminée. Le travail d'administration et d'organisation peut être par contre fait au mieux au niveau interne. Par conséquent il a été décidé que le projet sera dirigé par Janine Teissl au niveau interne et que nous allions être conseillés et accompagnés dans le processus par Dr. phil. Karin Stuhlmann de B'VM (Beratergruppe für Verbands-Management). Pour épargner des coûts, le plus possible de travail a été effectué au niveau interne. Avec Karin Stuhlmann un calendrier a été établi pour l'ensemble du projet avec des dates clés dans l'année. De plus c'est avec son aide que chaque séance a été préparée.

En mai 2014 un questionnaire a été envoyé à toutes les sections et communautés de travail ainsi qu'au secrétariat central et au comité central. Le but de ce questionnaire était de prendre connaissance de la situation actuelle et des désirs de changements des sections et des communautés de travail et de la centrale ainsi que de récolter quelques idées sur la manière de pouvoir et de devoir atteindre les buts escomptés. Avec l'envoi du questionnaire toutes les sections et communautés de travail ainsi que le comité central ont été invités à un Kick-off-Meeting du groupe de travail «Réforme des structures II» (GT) et priés de déterminer un repré-

sentant pour le GT. Tous les participants avaient dès le début la possibilité de réfléchir et de discuter de manière écrite ou orale lors des rencontres du GT. La procédure a été d'abord du ressort des sections.

Après le lancement du projet il y a eu en 2014 trois réunions du GT. Chaque section pouvait participer avec un représentant aux séances du GT. Il y a eu en plus le forum des présidents le 26 septembre 2014 et une rencontre extraordinaire des présidents de section de Suisse romande. Dans ces séances des questions ouvertes ont été clarifiées et un échange a pu avoir lieu. Ci-dessous sont résumées les différentes étapes du GT.

La première réunion du GT a eu lieu le 17 juin 2014. Le GT qui s'est alors formé avait une grandeur optimale afin de pouvoir discuter et travailler de manière efficace et productive. Sur la base des questionnaires retournés, des idées ont été développées plus avant et discutées de manière critique. La discussion était toujours ouverte et de l'espace a été laissé pour le développement des idées. Lors du Kick-off-Meetings les idées récoltées ont été classées par priorité et réparties en quatre groupes selon le degré de difficulté d'application et selon l'utilité.

Le 27 août 2014 le GT s'est réuni dans une composition analogue pour la deuxième fois. Cette fois la liste des idées prioritaires préparée lors de la première rencontre a été discutée de manière plus concrète. Le but était de voir plus clairement comment l'application des idées allaient se développer et quels effets elles auraient. La discussion a montré quelles idées pouvaient être mises en application dans les faits.

Lors de la troisième séance du GT du 3 novembre 2014, le GT a discuté de manière très concrète. Toutes les idées récoltées ont reçu l'accord de principe dans le GT. Sur cette base il a été établi un modèle illustrant comment **impressum** pouvait être à l'avenir.

Jusqu'à fin 2014, le modèle a été peaufiné et les dernières finitions ont été faites l'année suivante. Des discussions ont avant tout eu lieu avec les sections qui n'ont pas pu participer au processus, dans le cadre des séances de leur comité, mais aussi des échanges ont eu à nouveau lieu avec d'autres sections. Le modèle sera présenté pour décision aux délégués lors de l'AD du 27 mars 2015.

Pour le futur d'**impressum** la mise en application du modèle préparé est très importante. Les possibilités d'amélioration contenues dans le projet facilitent les déroulements et créent de l'espace pour la poursuite des tâches essentielles de notre association professionnelle.

4. Comité

uth Le comité central a été présidé en 2014 par Daniel Suter (Zürcher Presseverein). Le vice-président était Christian Campiche (**impressum** Fribourg). Les autres membres du comité étaient Sarah Ganzmann (Presseverein beider Basel), Vito Robbiani (Associazione Ticinese dei giornalisti), Emiliana Salvisberg (Journalistenverein Aargau-Solothurn) et Bernhard Sutter (Zürcher Presseverein, qui a quitté le comité fin 2014). A l'assemblée des délégués ordinaire 2014 d'**impressum** ont été élus au comité central Edgar Bloch (**impressum** Vaud) et Jean-Luc Wenger (Association neuchâteloise des journalistes). Pour d'autres informations vous pouvez vous référer à www.impressum.ch sous le point **impressum**, comité central.

Le comité central a mené 5 séances qui ont été coordonnées le plus possible avec l'Assemblée des délégués et le Forum des présidents. Le comité central a pris toutes les décisions importantes en relation avec les activités qui sont mentionnées dans le rapport d'activité. En outre, il a surveillé les affaires courantes et les finances d'**impressum** sur la base de rapport de comptes qui lui ont été soumis.

Bernhard Sutter a accepté un nouveau défi professionnel dès janvier 2015 qui n'est plus journalistique – il est maintenant directeur d'Exit. Nous le félicitons de tout cœur et lui souhaitons plein succès. Il a quitté le comité central à fin 2014. Nous regrettons la perte de ce membre du comité très engagé qui s'est montré très loyal, conséquent et avec un survol général ce qui a fait avancer le travail du comité. Bernhard Sutter reste dans la commission GAV d'**impressum**

ce que nous saluons car ainsi **impressum** peut profiter de sa longue expérience et de ses réflexions stratégiques. Merci Bernhard!

5. Forum des Présidents

uth Le forum des Présidents n'a pas de compétence formelle de décision. Après avoir été supprimé par l'Assemblée des délégués avec une réforme statutaire, il a été réintroduit sur le vœu de beaucoup de sections. Il sert à l'échange entre les sections et le comité central. Le Forum du 26.09.2014, à Berne, était largement consacré à la réforme des structures qui fait l'objet d'un chapitre particulier de ce rapport. D'une part, il a été discuté avec les Présidents de la situation actuelle d'**impressum** et il a été constaté que des réformes en profondeur de l'association sont nécessaires. Les feedbacks des Présidents présents ont donné lieu à d'importantes suggestions complémentaires provenant des sections pour le travail ultérieur du groupe de travail sur la réforme des structures. Vous trouverez d'autres informations sous le chapitre consacré à la réforme des structures.

Les Présidents présents ont informé sur les projets et les manifestations des sections comme le Communication Summit 2015 (ZPV), la discussion au coin du feu (JVAS), la journée des médias bernoises (**impressum** Bern), l'annonce du centenaire de l'Association de la presse valaisanne (Walliser Presseverein), l'étude cantonale sur les conditions de travail et le vœux d'un GAV cantonal (Associazione ticinese dei giornalisti), une série d'exposés (Presseverein beider Basel), l'adaptation du manuel des Libres (AG Freie Deutschschweiz), l'engagement particulier pour la commission paritaire CCT (Communauté de travail des Journalistes Libres Romands).

En outre on a informé et discuté de divers projets et actions qui sont spécifiquement décrits dans ce rapport.

Des sections étaient présentes : L. Coray (Freie Deutschschweiz), F. Köchlin (ZPV), S. Rohrbach, M. Dütschler (**impressum** Bern), J.-L. Wenger (ANJ), R. Rossello (ATG), S. Erni, (PVbB), A. Gessler (APVS), E. Salvisberg (JVAS), M. Bühner (JLR). Malheureusement sept sections s'étaient excusées raison pour laquelle un appel a été renouvelé afin qu'au moins un représentant par section soit présent au forum dont la date est connue longtemps à l'avance.

6. Assemblée des délégués

uth L'hôte de l'AD du 21.03.2014 à Münchenstein était le Presseverein beider Basel, que l'on remercie encore chaleureusement. Le lieu choisi agréable et symbolique le „Park im Grünen“ (ex „Grün 80“) a inspiré des discussions constructives. A côté des affaires statutaires on signalera l'exposé du Conseiller d'Etat, Anton Lauber, ainsi que la table ronde avec Daniel Lampart de l'USS et Willy Surbeck de Telebasel sous la direction de Janine Teissl sur le thème de la saisie du travail ont suscité l'intérêt des participants. Cette discussion était d'actualité car **impressum** avait dénoncé dans le cadre des «Actions du 13» déjà deux éditeurs zurichois pour violation de la loi sur le travail (voir à ce sujet le chapitre consacré à ce thème). De même la délégation d'**impressum** pour la Commission paritaire de la CCT a été élue et présentée. Les buts de la Commission paritaire ont été aussi discutés. Edgar Bloch (**impressum** Vaud) et Jean-Luc Wenger (ANJ) ont été élus au comité central. D'autres détails sur les discussions se trouvent dans le procès-verbal qui est téléchargeable sous www.impressum.ch.

7. Membres

Développement des membres

mg (les chiffres) uth Le nombre de membres est aussi au 01.01.2015 en diminution dans l'ordre de grandeur attendu. Les raisons sont les suivantes : quelques membres sortent de l'association parce qu'ils changent de métier, d'autres partent pour des raisons d'âge ou d'autres meurent. Les efforts de beaucoup de sections pour acquérir de nouveaux membres sont à saluer vivement. Ces efforts ne suffisent cependant pas à contenir la diminution. C'est pourquoi **impressum** a lancé pour 2013 et 2014 un nouveau programme d'acquisition des membres qui devait se dérouler dans les rédactions avec l'aide des sections. Malheureusement il n'a pas été possible de recruter via les sections le nombre nécessaire de personnes de contact. Raison pour laquelle ce concept a été abandonné et les moyens prévus à ce titre ont été affectés à la réforme des structures. En 2014 devait débiter une action simple d'envoi de courriels aux personnes travaillant dans les rédactions et qui ne sont pas membres. Mais la recherche manuelle des adresses e-mail des collègues non-membres prend beaucoup de temps ce qui a mené à des retards. Le programme débutera cependant en 2015 et nous espérons avec cela une stabilisation temporaire du nombre de membres pour environ deux ans. Si le projet «réforme des structures» devait être accepté par l'AD 2015 **impressum** aura une image plus attractive pour les nouveaux membres ce qui facilitera la promotion et une partie de l'augmentation du budget prévue pour la communication sera utilisée pour la promotion de nouveaux membres.

Evolution du nombre des membres

	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
AM	4843	4713	4664	4590	4506	4435	4372	4324	4318	4248	4193	4087	3980
AO	170	180	156	142	131	131	124	121	111	111	123	141	134
KA	215	151	163	134	109	93	98	78	57	62	56	26	36
FM	860	833	846	814	791	773	786	784	807	799	773	717	686
HO	8	9	7	8	8	9	8	8	8	9	8	7	6
NM												42	68
Total	6096	5886	5836	5688	5545	5441	5388	5315	5301	5229	5153	5020	4910

(AM – membres actifs RP / AO- membres actifs sans R / KA – membres actifs, candidats au RP / FM – membres de soutien / HO – membres honoraires / NM – membres de relève

8. Groupes de travail, activités et conventions collectives

8.1 GAV sur la presse en Suisse alémanique et au Tessin

uth Le 13 janvier 2013 **impressum** a commencé les « Actions du 13 » et a dénoncé le Tages-Anzeiger pour violation de la loi sur le travail. Avec cela **impressum** a tiré la conséquence que ni l'association Schweizer Medien ni les éditeurs en particulier n'ont montré leur ouverture à entrer de nouveau dans un partenariat social basé sur une convention collective de travail. La commission GAV et le comité central ont tiré cette conclusion du fait que les éditeurs ont ignoré le nouveau texte de contrat collectif qui avait été demandé par eux-mêmes et soumis pour décision lors de l'Assemblée des membres des 12/13 septembre 2013. Par conséquent Schweizer Medien a cassé l'accord que chaque partie, **impressum** et Schweizer Medien, devait approuver en assemblée. **impressum** avait averti les éditeurs des conséquences s'il n'y avait plus d'ouverture de partenariat social. Les éditeurs ont eu plusieurs mois pour prouver par des faits leur volonté d'avoir un partenariat social – mais rien ne s'est passé. Dans une résolution qui a été adoptée lors de l'Assemblée des délégués extraordinaire du 13.12.2013 et remis à l'ensemble de la présidence de Schweizer Medien, **impressum** souligna encore une fois : «si la présidence de Schweizer Medien ne devrait pas décider le 18 décembre 2013 de soumettre le projet de contrat à ses membres, **impressum** devra en déduire que Schweizer Medien ne veut plus de nouveau partenariat social avec les journalistes»¹. Rien ne s'est passé.

¹ www.impressum.ch unter „Berufsethik“

Le 13 janvier 2014 imp^{ressum} en a tiré les conséquences et a commencé à, faute de GAV, protéger ses membres par la loi. Avec beaucoup d'engagement, en particulier du Président d'imp^{ressum} Daniel Suter, les collègues et les rédactions concernées ont été informés par des flyers et des séances d'information. Les membres d'imp^{ressum} ont été informés par des newsletters. Les dénonciations contre les éditeurs se rapportaient à la violation des dispositions de protection de la santé, de la loi sur le travail qui ne pouvaient être examinées car les éditeurs ne saisissaient pas la durée de travail chez les journalistes, saisie du temps de travail qui est obligatoire. Ces dénonciations ont été complétées par d'autres actions qui montraient la nécessité de conditions de travail plus sûres pour les journalistes. Dès le 13 février 2014, toutes les actions ont été faites avec syndicom.

Un survol des „Actions du 13“:

13.1.2014: une dénonciation contre Tamedia pour violation des dispositions sur la protection de la santé de la loi sur le travail en particulier pour la rédaction du Tages Anzeiger. 13.2.2014: dénonciation contre Ringier avec les mêmes reproches en relation avec la Newsroom du Blick. 13.3.2014: manifestation avant la conférence de presse du bilan de Tamedia contre la suppression de postes de travail au Landbote. 11.4.2014 : manifestation avant l'assemblée des actionnaires de Tamedia et information aux actionnaires lors de l'assemblée elle-même. 13.5.2014 : dénonciation contre l'éditeur de la NZZ en relation avec la rédaction de la NZZ pour violation de la loi sur le travail. 13.6.2014 : présentation de l'étude sur les conditions de travail au Tessin, menée par l'ATG, et journée à Zurich sur les 10 ans de vide conventionnel. 13.7.2014 : témoignages de journalistes sur la base de leurs expériences : présentation des dangers qui guettent en cas de surcharge et de sous paiement. 14.8.2014 : discussion publique sur les conditions de travail des journalistes et sur le journalisme culturel au Festival du film de Locarno. 11.9.2014 : information sur les informations du 13 au moyen d'une conférence de presse imp^{ressum}/syndicom au Congrès de Schweizer Medien. Une demande aux éditeurs tessinois de reprendre la CCT de la Suisse romande est restée sans réponse. 13.12.2014 : dénonciation de Somedia. 13.1.2015 : dénonciation de tous les médias dans tous les cantons de Suisse alémanique et au Tessin et lancement d'une pétition pour un GAV www.tiny.cc/gavpetition . Vous trouverez plus d'informations dans le dossier à ce sujet sur notre site www.imp^{ressum}.ch²

Les actions ont été accompagnées par des campagnes d'information. imp^{ressum} informe lors de toutes les occasions possibles les conséquences du vide conventionnel. Il s'agit en particulier des difficultés de plus en plus grandes des journalistes de travailler selon la «déclaration des devoirs et des droits»³ et des conséquences négatives sur la liberté de la presse. Cette conclusion a été prouvée par une étude scientifique de l'Université de Fribourg. Voir à ce sujet le chapitre séparé sur la liberté des médias.

² <http://www.imp^{ressum}.ch/imp^{ressum}-de/service/Presse/mm-schlag13.html>

³ www.imp^{ressum}.ch sous „déontologie“

8.2. La CCT presse écrite de Suisse romande

dd L'année 2014 a commencé avec une nouvelle CCT en Suisse romande. Le 23 janvier, le Secrétariat central a mis sur pied une réunion avec les Présidents des sociétés des rédacteurs des titres soumis à la CCT. A La Liberté, les travaux sont en route pour un accord d'entreprise fixant des minimas salariaux. Cela peut servir de modèle à d'autres titres plus tard. La Gruyère est dans le même trend. Ailleurs, il y a des titres où le barème des minima, même supprimé de la CCT, s'applique encore à ceux qui passaient des seuils en 2014 ou bien des solutions ad hoc sont appliquées pour que les journalistes soient tout de même augmentés.

L'année 2014 est aussi celle de la mise en route des activités de la Commission paritaire (CP) qui selon la CCT doit veiller au respect de la CCT. La CP s'est réunie trois fois en 2014, la première séance fut une séance d'organisation où le Président fut nommé pour un an en la personne de Christian Campiche, vice-président d'impresum, le secrétaire étant de Médias suisses, nommé en la personne de Daniel Hammer, secrétaire général de Médias suisses. A fin 2014, la délégation impresum de la CP était composée de C. Campiche, D. Diserens, E. Bloch, Ph. Dutoit, F. Gillioz et O. Francey. En 2014, des discussions sur plusieurs thèmes ont été lancées qui pour certains aboutiront à du concret début 2015 et pour d'autres continueront en 2015. Pour celles qui aboutiront début 2015: élaboration d'un vadémécum pour les rédactions sur l'application du barème des minimas pour les Libres; il devrait s'accompagner de visites de la délégation impresum et des Libres impresum dans les rédactions. La CP est tombée d'accord sur le fait d'accepter un nouveau métier sous la CCT, infographiste, à la condition qu'il soit autonome et créatif dans son métier et qu'il ait suivi le stage au CFJM. La décision sera communiquée début 2015. Une large discussion a eu lieu sur le respect des nouvelles modalités des adaptations salariales individuelles prévues dans la CCT (art. 13bis). Comment procéder à ce contrôle sur ce thème très sensible et très important? Les discussions ont débuté et des résultats sont attendus sur la méthode en 2015.

8.3. CCT impresum-RRR

dd La CCT passée avec les RRR (radios privées régionales) n'a pas donné lieu à des discussions avec les radios au niveau collectif. Des questions d'application se sont posées dans le cadre des conseils juridiques individuels.

8.4. La liberté des médias

uth Fin 2013 l'OFCOM a débloqué les moyens financiers pour une étude effectuée par l'Université de Fribourg sur les limitations économiques de l'indépendance journalistique. Les professeurs Philomen Schönhagen et Manuel Puppis ont été rendus attentifs sur la base de remarques de cercles de journalistes que non seulement la tendance actuelle à des conditions de travail plus difficiles pour les journalistes n'entraînent pas seulement des lacunes de plus en plus fréquentes de la qualité comme cela a été montré dans d'autres études. Mais aussi les conditions de travail mènent à ce que les journalistes sont limités dans leur indépendance. Les chercheurs ont en outre voulu savoir si la dépendance plus élevée des entreprises de médias privés à un nombre d'annonceurs en diminution mène à ce que le compte rendu rédactionnel tienne compte de manière plus forte de ces clients. En 2014, Schönhagen, Puppis ainsi qu'une équipe de chercheurs du Département de la Science des communications et de la recherche des médias de l'Uni de Fribourg commencèrent leur travail.

Ils ont commencé par une analyse qualitative du problème. Pour cela des discussions en groupes ont été menées avec des journalistes professionnels provenant de rédactions importantes d'entreprises privées de médias. Sur la base des résultats de ces discussions, un questionnaire a été préparé en collaboration avec ces journalistes qui a servi de base à l'étude quantitative. Avec celle-ci la mesure de la limitation de la liberté de compte-rendu a été analysée.

A fin 2014, un rapport d'étude a été publié. On a ainsi prouvé pour la première fois de manière scientifique, représentative et indépendante ce que beaucoup de journalistes actifs savent déjà grâce à leur expérience quotidienne: en fait que la pression sur les conditions de travail limite effectivement la liberté de rendre compte. Sur 4000 membres inscrits d'impresum, journalistes professionnels actifs de toutes les rédactions des médias privés, 1100 ont répondu à l'enquête. Les résultats indiquent que d'autres intérêts commerciaux font pression sur l'indépendance journalistique. Il en va de la pression des annonceurs ou aussi des intérêts de l'entreprise elle-même.

Le dernier alinéa résume l'étude (traduction impresum) «La liberté de la presse a été combattue de manière forte à l'égard de l'état. Elle est un bien important. Ce bien doit être absolument respecté. Mais aussi la dépendance à l'égard d'intérêts commerciaux représente un risque pour le futur du journalisme». Une autre conclusion consiste à ce qu'une aide aux médias éloignée de l'état encouragerait l'indépendance des médias et ne la limiterait pas.

L'étude a beaucoup de valeur pour de multiples activités d'impresum. Ces premiers résultats ont déjà livré une base importante pour la journée du 24 septembre 2014 (les Assises voir ci-dessous). L'étude est déjà maintenant un instrument important pour diverses activités d'impresum: elle prouve de manière indépendante combien sont importantes les conditions de travail des journalistes pour la démocratie suisse. Si impresum avait elle-même préparé ces arguments, elle aurait eu l'opposition des entreprises de médias qui auraient dit que l'argument était partisan. Cette étude montre l'ampleur des problèmes maintenant sur une base scientifique.

L'étude se trouve à l'OFCOM et est téléchargeable (momentanément elle n'existe qu'en allemand) http://www.bakom.admin.ch/themen/radio_tv/01153/01156/04801/index.html?lang=de

8.4.1. Assises 2014 La Suisse et la liberté de la presse

dd/jt Le 24 septembre 2014 impresum organisa avec Amnesty international, Reporters sans frontières, la FEJ, l'Université de Fribourg, la PEC les Assises du journalisme sur le thème de La Suisse et la liberté de la presse. Chaque organisation était responsable d'un bloc avec table ronde/débat sur le sous-thème. Ces sous-thèmes étaient tous liés à la liberté de la presse: La CEDH à la rescousse des journalistes; la protection des journalistes en zones de conflit; la liberté interne et les pressions économiques sur les journalistes et la protection des sources à l'ère d'Internet. La journée fut parrainée par SRG SSR, Tamedia publications romandes et Ringier Romandie. Les deux derniers éditeurs offrirent aux organisateurs des annonces gratuites dans leur publication ce qui aida la diffusion de l'événement qui eut lieu au Casino de Montbenon où une salle avait été mise gratuitement à disposition par la Ville de Lausanne. Les tables rondes furent remplies de VIPs des médias, d'experts, de professeurs, de journalistes et de patrons de presse et de médias audiovisuels. La journée reçut une affluence notable, 200 personnes, et de nombreux échos dans les médias. La journée fut donc un succès pour la liberté de la presse.

8.5 Représentation d'intérêts collectifs

8.5.1. En Suisse romande

dd Du fait du rachat par Ringier du **Temps**, la Secrétaire centrale, avec E. Bloch du CC (deux fois) s'est rendue en tout quatre fois à la rédaction du Temps pour traiter avec elle de tous les changements (lieux, contrats etc.) et de possibles licenciements collectifs de journalistes. Il a été aussi négocié des mesures sociales d'accompagnement (avec grosso modo les mêmes conditions que dans le dernier plan social négocié avec la Direction du Temps en 2012). Le nouvel employeur s'est refusé de négocier un plan social n'escomptant pas les niveaux requis par la CCT (10% du personnel et au moins 5 journalistes concernés), mais attendant plutôt des départs naturels. Le déménagement de la rédaction se fera au printemps 2015 de Genève à Lausanne. Les rédactions (Le Temps, l'Hebdo, l'Edelweiss) travailleront en une news room. C'est en 2015 qu'on saura s'il y aura ou non licenciement collectif de journalistes.

Avec des membres romands du CC, des visites ont été effectuées par la SC dans les rédactions en 2014: Le Nouvelliste en hiver 2014 (SC); l'Hebdo/Edelweiss (avec E. Bloch): relancer une société des rédacteurs fut un des principaux thèmes; Express Impartial (avec J.- L. Wenger), le nouveau système de négociations salariales individuelles de la CCT a été le principal thème avec la décision de donner une formation aux journalistes sur place par O. Barraud; début décembre, la SC avec C. Campiche a visité 24h où il fut question des conditions de travail dans le titre et des activités de la CP.

Avec Janine Teissl, on a visité aussi des membres de la REKO de **I'ATS/SDA**. Le rédacteur en chef avait mis sur pied un groupe de travail pour Internet, des licenciements n'étaient pas exclus, une économie de 400'000.- Frs devant être faite. Au cours d'année, on apprenait que l'ATS sur la proposition de la Commission fédérale des médias, reprise dans son Rapport par le CF en décembre 2014 allait être subventionnée. Pour finir, il n'y eut pas de licenciements.

A Tamedia publications romandes, il y eut comme chaque année quatre séances de la Co-ordination des rédactions. Tamedia publications romandes n'a pas résilié l'AIR II, l'entreprise étant la seule en Suisse romande à avoir un accord interne avec un barème des minimas. Avec deux séances spéciales consacrées aux Mesures sociales d'accompagnement mises au point unilatéralement par Tamedia. A ce sujet, il y a eu des séances d'explication, mais Tamedia publications romandes a indiqué que si les conditions étaient remplies de la CCT (10% du personnel, mais au moins 5 journalistes concernés), ils appliqueraient la CCT. En septembre 2014, il y a eu un passage difficile au vu de la situation économique, mais pour finir l'année s'est passée sans licenciements collectifs. A noter que Tamedia a vu dans ses titres (en particulier 24 Heures) un bon nombre de départs naturels. Tamedia a introduit pour 2015 le web payant, la politique du Pay-Wall. Tamedia a annoncé pour 2015 la création d'une agence interne qui fera des breaking news et des brèves. Des personnes du Newsnet feront partie de cette agence.

Il y eut aussi des réunions avec des membres de la SDR de **Femina** et la SC; à l'ordre du jour des questions de déontologie (séparation du rédactionnel et de la publicité).

L'Agence catholique à Fribourg consulta aussi le Secrétariat central sur un déménagement à Lausanne et le respect des règles sur les congés-modifications.

A de nombreuses reprises, la SC demanda à **Telesuisse** (association des TV privées) une réunion pour discuter d'une éventuelle CCT. Cela se termina par un refus, avec le conseil donné par TéléSuisse d'aller négocier un accord d'entreprise avec chaque TV.

9. Secrétariat central

9.1. Le personnel

uth La composition du secrétariat central est restée stable en 2014. Y ont travaillé par ordre d'ancienneté : Maria Piller, Maria Gross (administration), Urs Thalmann (direction), Salva Leutenegger (secrétaire centrale bureau ZH), Dominique Diserens (secrétaire centrale), Nathalie Weber (secrétaire centrale), Nadja Thalmann (administration, Janine Teissl (secrétaire centrale) avec un total entre 570 et 590% de places.

Pour le 31 décembre 2014, Salva Leutenegger a démissionné car elle a repris la place de directrice de Schweizer Bühnenkünstlerverband. Le comité central d'impresum et les collègues du secrétariat central lui sont très reconnaissants pour le travail accompli. Vous trouverez ici le mot d'adieu :

<http://www.impresum.ch/impresum-de/i-news/i-Info/2014/1412/leutenegger.html>

Le bureau de Zurich n'a pour l'instant pas été repourvu. On attend la décision sur la réforme des structures. C'est pour cela que l'on a engagé temporairement depuis 2015 la future avocate Kristina Wattendorff au secrétariat central à Fribourg.

9.2. Protection juridique en général

nw Cette année, de nombreux membres ont demandé un soutien et un conseil juridique au secrétariat central. Nos secrétaires centrales, Dominique Diserens, Salva Leutenegger, Janine Teissl et Nathalie Weber comme aussi Urs Thalmann, directeur, ont donné aux membres des conseils juridiques, tactiques et pragmatiques.

Notre offre de protection juridique couvre les différents domaines juridiques en relation avec l'activité journalistique de nos membres. En particulier les questions ressortent souvent du domaine du droit du travail et du droit d'auteur, des litiges relatifs aux honoraires mais aussi des questions sur la protection de la personnalité et de l'éthique personnelle. Il y a aussi des procédures pénales dans lesquelles les membres sont impliqués qui nous occupent régulièrement, par exemple, si une plainte pénale est déposée contre un journaliste pour diffamation ou bien lors de la participation d'un photographe dans le cadre d'une manifestation agitée.

Parce que nous connaissons le monde des médias et sommes tous les jours en contact avec des éditeurs, des rédactions et des collaborateurs de médias, nous pouvons offrir à nos membres des conseils et un soutien juridique ciblés. Et nous sommes aussi là pour des renseignements simples même s'il n'y a pas de litige. C'est un service que ne peut pas offrir normalement une assurance de protection juridique. Grâce à notre assurance protection juridique, nos membres sont assurés aussi dans le cas d'un procès.

La plupart des cas peuvent être réglés par nos collaborateurs hors procès. Notre assurance protection juridique auprès de l'AXA-ARAG n'a couvert que 14 cas en 2014 et donc moins que lors des dernières années (2013 : 19 cas, 2012 : 24 cas ; 2011 : 26 cas).

9.3. Affaires de protection juridique pour la Suisse Romande

dd Dans le cadre des affaires de protection juridique, comme chaque année, nous avons eu des cas de licenciement abusif, avec un climat de mobbing, du moins de harcèlement. Nous avons aussi traité une situation de mobbing en évitant jusqu'ici le licenciement. Nous avons pu aussi pour un cas de harcèlement clore l'affaire par une convention de départ, sans passer par l'assurance. Nous avons dû suivre aussi un cas de burnout avec toutes les questions d'assurance qui se posent.

Nous avons gagné jusqu'au Tribunal fédéral dans **l'affaire Godel** c. Radio Fribourg, aussi un cas de licenciement abusif qui mettait en jeu les journalistes comme représentants du personnel. Cette affaire a donc été gagnée aux trois instances différentes et montre combien il est important de se battre et combien l'assistance et la protection juridiques sont utiles.

Nous avons eu comme chaque année notre lot de défense des **Libres** pour honoraires impayés ou insuffisamment payés, ou bien encore pour violations de droit d'auteur (un cas de droit d'auteur est en assurance protection juridique où non seulement des articles ont été utilisés une nouvelle fois dans un Guide ou sur Internet sans autorisation, ni rémunération supplémentaire, mais où les articles ont été utilisés sans citer le nom de l'auteur). La plupart de ces cas sont réglés directement par les juristes d'impresum sans passer par l'assurance protection juridique, mais l'un de ces cas est à l'assurance, les sommes en jeu étant aussi importantes dans ce cas.

On citera aussi en particulier l'affaire **Vallélian et Sid Hamouche** c. Sœur Agnès où, en première phase, les journalistes ont gagné à Paris avec le soutien d'impresum. Les journalistes ont fait paraître avec Caroline Poiron, le livre « Attentat express » relatant le meurtre de Gilles Jacquier à Homs et le rôle de Sœur Agnès qui leur a servi de guide en Syrie. Cette dernière a ouvert à Paris un procès en diffamation et en dommage-intérêts pour une somme de 1 million d'Euros contre les journalistes. Etant donné que ni les employeurs des journalistes, ni l'éditeur du livre n'ont voulu prendre en charge les frais de défense des deux journalistes, le fonds de protection juridique d'impresum a assumé les frais de défense. En première instance, les journalistes ont gagné pour des raisons de forme, la plainte n'étant pas assez précise dans les griefs. Sœur Agnès a fait recours contre cette décision, la procédure est toujours pendante en 2015.

10. Représentation au niveau national

10.1 Forum-RP

jt Le „Forum-RP“ est un groupe de travail constitué des associations partenaires impresum, syndicom et SSM. Il se rencontre deux à trois fois par année afin de discuter des questions de la carte de presse suisse et de l'actualisation ou de changements du règlement „Carte de presse suisse et registre des professionnel(le)s de médias RP“. Il s'agit seulement d'une instance de conseil et non pas de décision. Actuellement les directives d'applications internes des associations doivent être comparées et le plus possible harmonisées.

10.1. Conseil suisse de fondation du Conseil suisse de la presse

uth Pour l'activité du Conseil de fondation du Conseil suisse de la presse, il faut d'abord se référer au rapport d'activité du Conseil de fondation qui est joint ici en annexe. **impressum** ne se fait pas museler et demande au Conseil de fondation qu'il parvienne à obtenir le respect par l'Association Schweizer Medien du contrat par lequel le VSM a été accepté au Conseil suisse de la presse. Dans ce contrat il est prévu que: (traduction **impressum**) :

«Les parties reconnaissent le principe de partenariat social en particulier la réglementation collective des rapports de travail. Les éditeurs et la SRG/SSR Idées suisses respectent la liberté d'association et reconnaissent le droit à des négociations des conventions collectives de travail».

Cet accord réside dans un contrat liant juridiquement et non dans une déclaration qu'on ne peut pas faire valoir devant le tribunal. Mais malheureusement **impressum** n'est pas un partenaire contractuel et ne peut pas se plaindre en relation avec le respect du contrat. Les parties au contrat sont le Conseil de fondation du Conseil suisse de la presse, l'association Schweizer Medien et la SRG.

A la demande d'**impressum**, le Conseil de fondation a cependant décidé que le président Bernard Cathomas et la directrice Ursina Wey entreprennent à ce sujet une médiation. Cela a été cependant suspendu car en 2014 une discussion sur les conditions de travail entre les anciens partenaires sociaux, **impressum**, syndicom et Schweizer Medien se dessinait; une discussion entre les délégations de négociations et le VSM était prévue. Malheureusement la discussion a été refusée au dernier moment par le VSM parce que le VSM liait la discussion à des conditions qui n'avaient rien à voir et par là inacceptables sans vouloir en contrepartie s'obliger d'une quelconque manière. Pour 2015, la médiation par le Conseil de fondation du Conseil suisse de la presse est de nouveau actuelle et sera reprise.

10.2. USS

jt Dans l'Union syndicale suisse(USS), **impressum** a un statut de membre observateur. **impressum** a par-là la possibilité d'être en contact avec l'USS et de suivre les thèmes dont l'USS s'occupe. En outre **impressum** a la possibilité de défendre à l'égard de l'USS et de ses associations membres le point de vue des journalistes. En 2014, la secrétaire centrale Salva Leutenegger a régulièrement échangé avec l'USS et a pris part aux séances du comité. Elle pouvait s'exprimer et rendre attentif aux besoins des journalistes et aux priorités d'**impressum**.

La collaboration entre **impressum** et l'USS est importante pour éviter les malentendus et travailler ensemble. En 2014 la collaboration a été très intensive. L'USS a été rendu attentif à notre campagne « Actions du 13 » sur le thème de la saisie du temps de travail et a lutté avec **impressum** pour la mise en application pratique des dispositions légales existantes ainsi que pour de nouvelles réglementations praticables. Grâce à cette force commune, beaucoup de choses ont été atteintes pour améliorer la protection de la santé des journalistes.

10.3. SuisseCulture

dd Pour **impressum**, Suisseculture cette année a été surtout importante pour le dialogue qu'elle offre pour une meilleure protection des auteurs, en particulier des journalistes des photographes de presse.

La SC D. Diserens a fait une présentation Powerpoint dans le cadre des rencontres de printemps organisées par l'Institut de la Propriété intellectuelle sur le droit à rémunération équitable et les évolutions en Europe. La présentation a été bien accueillie avec beaucoup de questions.

Un groupe de travail a été mis en place au sein de Suisseculture, avec la participation de ProLitteris et de syndicom, et dont la présidence revenait à **impressum**, pour trouver une solution pour un nouveau droit à rémunération équitable. ProLitteris a fait une proposition d'un tel droit au seul bénéfice des journalistes et des photographes de presse qui vise les utilisations en ligne et qui ne serait géré que par ProLitteris. Les sites seraient visés par cette disposition, mais dans le commentaire il est dit qu'à défaut Google serait visé. Cette proposition a été acceptée par tous au sein de Suisseculture pour être intégrée dans le projet de révision du droit

d'auteur, aux côtés d'autres propositions telles qu'un droit de prêt auquel bénéficieraient aussi les journalistes et un droit de protection de simples images pour les photographies („Lichtbildschutz“) qui comblerait les lacunes du droit actuel en matière de protection.

Par ailleurs Suisseculture a fêté ses 25 ans d'existence dans un petit théâtre à Berne où chaque groupe culturel a eu l'occasion de présenter son association et les problèmes rencontrés par chaque groupe. A Locarno, dans le cadre des actions du 13, Suisseculture a participé à l'action du mois d'août et à un débat sur le journalisme culturel et sa lente disparition dans les journaux.

10.4. ProLitteris

dd ProLitteris a vécu en 2014 deux grands événements. D'abord son directeur qui a été en même temps son fondateur, Dr Ernst Hefti, a terminé son mandat et a été remplacé par Philipp Kübler, de Swisscom (où il a été notamment chef du Service juridique). En même temps cette transition s'est faite avec une grande fête à Zurich marquant les 40 années d'existence de la société d'auteurs à l'occasion de son assemblée générale.

On se référera aussi au ch. précédent sous Suisseculture où il est dit que c'est ProLitteris qui a fait une proposition pour un droit à rémunération équitable pour les journalistes et les photographes de presse dans le cadre d'un groupe de travail.

10.6 CPJ

nw impresum a quatre membres dans le Conseil de fondation de la Caisse de pensions des journalistes CPJ (trois membres / assurés ainsi que Nathalie Weber comme représentante du secrétariat central). Pour les membres du Conseil de fondation, l'année 2014 était toute entière consacrée aux travaux de préparation pour la fusion avec PK Freelance. A côté des séances communes des deux conseils de fondation ont eu lieu des rencontres des différents groupes de travail afin de rendre plus efficace les travaux. La fusion est planifiée avec effet au 01.01.2016. La décision définitive devra être prise dans les conseils de fondation déjà au printemps 2015. Mais les travaux préparatoires ont montré clairement que les avantages pour les assurés d'une fusion des deux caisses sont plus importants que ceux de deux petites caisses. La nouvelle caisse aura son siège à Berne. D'autres informations plus approfondies suivront dans le courant de l'année 2015.

10.7 CFJM

dd Le nouveau Conseil de fondation de la nouvelle fondation, le Centre de formation au journalisme et aux médias, où impresum est représenté par Arthur Grosjean, Frédéric Néjad et Dominique Diserens, s'est réuni en 2014 trois fois comme chaque année, avec son nouveau directeur, Marc-Henri Jobin.

Le CFJM a une nouvelle Commission des équivalences, composée de membres d'impresum aussi, qui décide si des formations étrangères sur le journalisme sont équivalentes à celles données au CFJM. Cette commission, par son activité, aide à traiter des cas de candidats au RP qui ont fait des formations à l'étranger.

Le CFJM a augmenté ses tarifs pour la formation initiale, pour les réajuster aux coûts, les tarifs n'ayant pas été adaptés depuis longtemps. La hausse, moins élevée pour les Libres selon la demande d'impresum, entre en vigueur en 2015 (5% pour les Libres et 15% pour les stagiaires des médias).

Le CFJM renouvelle en le renforçant l'accord de collaboration avec l'Académie des journalistes.

Les formations en entreprise se développent et ont du succès (formation continue).

Le CFJM a mis sur pied un groupe de travail en vue d'intégrer le multimédia dans l'enseignement de base. L'idée est d'intégrer le multimédia comme une partie inhérente à la formation et de ne pas le traiter comme une spécialisation. L'objectif est de remplacer le dossier de fin de stage par une enquête sous la forme d'un web dossier.

Jean Elgass, membre impresum, travaillant à 24 heures, membre de la Commission pédagogique, démissionne de la Commission, étant donné qu'il quitte le journalisme pour la direction

d'une institution culturelle. Il est vivement remercié pour la qualité de son travail pour son engagement et ses compétences. Il sera remplacé par Gérald Coordonier, membre impresum et journaliste à 24 heures.

10.5. Conseil de fondation MAZ

ds En mars 2014, la directrice du MAZ Sylvia Egli von Matt a quitté sa fonction qu'elle avait depuis 1998. Son successeur Diego Yanez a été élu par le Conseil de fondation en nombre 2013. Aussi le Président du conseil de fondation Iwan Rickenbacher a annoncé son retrait afin de ne pas charger le changement de direction, il a planifié de quitter sa fonction à fin 2015. Au Conseil de fondation, les premières idées pour la succession ont été discutées. Diego Yanez aimerait encourager plus fortement des cours compacts sur le journalisme online car ce groupe professionnel est moins attiré qu'avant par le cursus des études de diplôme. La formation de diplôme est restée cependant heureusement attractive : en 2014 il y avait 49 annonces pour l'examen d'entrée contre 39 l'année précédente. Lors des journées du MAZ à côté de la journée de recherche et celle du journalisme local, doit aussi être organisé à l'avenir, un jour multi médias. Dans l'offre de master la coopération souhaitée avec l'Université de Neuchâtel a été compliquée du fait de différences formelles (par exemple, titre de docteur des enseignants). Les finances du MAZ doivent être budgétées de manière prévisible; il n'y a pour 2015 que 35 annonces. Les comptes 2014 se clôturent avec un petit bénéfice de Fr. 20'000.--. Depuis plus de dix ans le MAZ a changé de banque : de la Banque Reichmuth, dont il n'était pas content de la performance, il a passé à la Banque cantonale lucernoise.

11. Relations internationales

11.1 Associations internationale et européenne des journalistes FIJ / FEJ

uth Dès février 2014, la FEJ est une association avec une personnalité juridique propre alors qu'elle était auparavant un groupe régional de la Fédération internationale des journalistes FIJ. Justement en février 2013, Urs Thalman a été élu comme représentant suisse dans le comité (Steering Committee) de la FEJ. La FIJ et la FEJ sont toujours liées de manière très étroite – aussi statutairement, puisque ne peut être membre de la FEJ qu'une association nationale qui est aussi membre de la FIJ. Avec cela il est garanti que la solidarité internationale ne souffre pas d'une plus grande indépendance européenne. Le but de l'adaptation consistait en ce que les buts et les projets avec un accent européen puissent être mieux suivis. Ainsi la FEJ décide de manière autonome sur ses projets et priorités, la FEJ a une comptabilité propre et peut faire du lobbying en son propre nom ou chercher, par exemple, des sponsors propres pour des projets. En septembre 2013, un secrétaire général propre à la FEJ a été engagé, Riccardo Gutierrez. Et aussi en 2014, cette consolidation n'a pas été facile à réaliser en raison en partie d'interpénétrations personnelles et fonctionnelles dans la FIJ. Aujourd'hui la FEJ a une comptabilité transparente, un budget clair et des ressources bien définies. Les moyens qui sont à disposition pour les projets européens entre l'autonomie juridique en 2013 et le budget encore provisoire de 2015 a augmenté de 300'000 euros à bien 420'000 euros, en particulier par une meilleure acquisition des financements de projets sponsorisés par des tiers.

Les activités les plus importantes de la FEJ en 2014 :

- Lobbying en relation avec la protection des données en particulier l'UE planifie de nouvelles réglementations et la FEJ travaille avec des organisations d'éditeurs pour permettre des exceptions aux journalistes. Ce travail est décisif aussi dans un conteste suisse car il est possible que la Suisse doive reprendre la réglementation européenne – soit par des accords bilatéraux, soit selon «l'application autonome» avec le but de faciliter l'échange au-delà des frontières des prestations de serve.
- Lobbying en relation avec l'accord de libre-échange transatlantique (TTIP). Là la Suisse n'est pas dans cet accord, mais elle vise un accord de libre-échange ana-

logue avec les Etats-Unis et son contenu dépendra de manière décisive de ce qu'il y aura dans le TTIP avec l'UE. D'autre part, les négociations TTIP ont un effet sur les négociations pour un accord de libre-échange „Trade in Services Agreement“ TISA, auquel la Suisse participe et dont les négociations sont menées en grande partie de manière secrète. Cet accord met en danger potentiellement par exemple le Service public des médias en Suisse. En particulier la FEJ s'est adressée avec d'autres ONG internationales à l'ombudsman de l'UE avec la demande de négociations transparentes.

- Séminaire et étude sur de nouveaux modèles de financement du journalisme. Informations en français ici: http://www.ifj.org/fileadmin/images/EFJ/EFJ_documents/confronting_austerity/EFJ_Austerity_FR_Web.pdf)
- Séminaire sur l'encouragement de la représentation des femmes et des jeunes journalistes dans les associations nationales, comme partie du projet „Media in Europe for Diversity Inclusiveness“.
- Campagne pour libérer des journalistes en prison en Turquie. Cela a contribué de manière significative à libérer Füsün Erdogan, Arif Celebi und Bayram Namaiz ainsi que 7 autres collègues mis en prison pour des raisons politiques. Il y a toujours plus de 20 journalistes retenus par le gouvernement turc pour des raisons politiques.
- Le manifesto de la FEJ pour les journalistes qui a été signé par plus de 200 candidats pour le Parlement européen dont 50 ont été élus.
- Etude contre les contrats léonins: sur l'initiative de la FEJ, la Commission européenne a financé deux études qui regardent sous la loupe les rémunérations des auteurs dans le domaine audiovisuel ainsi que dans le secteur de la presse écrite. Les résultats sont attendus pour 2015 et pourraient être à l'origine d'une réglementation européenne contre les contrats léonins.
- Lobbying général à l'égard de l'OCDE, du Conseil de l'Europe auxquels la Suisse appartient. En particulier le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker et le commissaire de l'Union européenne pour l'économie et la société numérique, Günther Oettinger, ont réagi plusieurs fois à des demandes de journalistes. Le Conseil de l'Europe planifie une base de données sur les violations de la liberté de la presse et la FEJ est étroitement intégrée dans la planification du projet.
- Assemblée annuelle à Moscou des 20/21 novembre 2014. Le lieu de la réunion a été très contesté à cause des risques éventuels difficiles à pronostiquer mais qui ne se sont pas produits. L'association a offert une plateforme importante afin de rapprocher les journalistes de l'Ukraine et de la Russie et de les soutenir dans leur combat pour plus de distance à l'égard de la propagande politique des deux côtés. Le chargé des médias de l'OCDE Dunja Mijatovic était l'invité de l'assemblée et a reçu beaucoup d'attention de la part des médias russes.

11.1. Press Emblem Campagne (PEC)

cc En 2014, la Presse Emblème Campagne (PEC) a poursuivi son travail de sensibilisation au problème de la protection des journalistes dans les zones dangereuses auprès des organes de l'ONU et des gouvernements. Une nouvelle résolution sur la sécurité des journalistes a été adoptée par le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale de l'ONU. La PEC a participé aux 3e Assises du Journalismisme organisées avec impresum à Lausanne le 24 septembre sur la liberté de la presse en Suisse. A cette occasion, elle a organisé une table-ronde sur la protection des journalistes. En juin, la PEC a décerné son prix annuel à nos confrères de la Fondation Hirondelle pour leur travail remarquable en Afrique. Christian Campiche est membre du comité de la PEC.

12. Lobbying

12.1. Commission fédérale des médias

uth La Commission fédérale des médias dans laquelle Urs Thalman est membre ad personam a publié en 2014 sur mandat du Conseil fédéral son rapport sur l'aide aux médias. Il est téléchargeable ici

<http://www.emek.admin.ch/de/themen/medienfoerderung/index.html>

Le rapport constate que les conditions de travail incertaines, la surcharge de travail des journalistes par le démantèlement des rédactions ainsi que les tâches supplémentaires et le processus de concentration en cours mènent à ce que la diversité et la qualité des médias sont mise en danger. Les mesures de soutien proposées dans le rapport ne tiennent compte cependant qu'en partie de cette constatation. Il ressort encore qu'une aide directe n'a de sens que si le journalisme est encouragé et qu'une aide directe d'infrastructures journalistiques nouvelles ou existantes soit prise en considération. Pour le détail voir le rapport. Dans la deuxième partie de 2014, la commission a mené son travail sur un nouveau mandat du conseil fédéral : une prise de position sur le service public. Celle-ci est attendue pour 2016.

12.2. Discussion avec le Conseiller fédéral Schneider-Ammann et le SECO

uth Sur la demande d'impresum le Conseiller fédéral Schneider-Ammann ainsi que Boris Zürcher, chef de la Direction du travail du SECO ainsi que d'autres représentants du SECO ont reçu le 20 août 2014 une délégation de journalistes composée du vice-président d'impresum, Christian Campiche, de la présidente de la Commission du personnel du Tages-Anzeiger, Andrea Fischer, ainsi que Urs Thalmann. L'objet de la rencontre était les « actions du 13 » (voir chapitre sur GAV Suisse allemande-Tessin). La délégation utilisa l'occasion pour rendre attentif le Conseiller fédéral dans quelles conditions beaucoup de journalistes travaillent aujourd'hui et combien ces conditions mènent à ce que le but de la loi de la protection de la santé est toujours plus sous pression. Ils ont pu faire comprendre au Conseiller fédéral que les dénonciations étaient nécessaires afin de protéger tous les journalistes qui sont concernés particulièrement par des temps de travail longs et irréguliers. Le conseiller fédéral Schneider-Ammann a montré beaucoup de compréhension pour cette situation et a martelé que la meilleure solution était le partenariat social.

12.3 Droit d'auteur

Voir à ce sujet chiffre 10.4 Suisseculture

13. Communications et manifestations

13.1 Edito+Klartext

cc En 2014, quatre personnes ont représenté impresum au comité d'E+K : Christian Campiche, Stéphanie Erni, Bernhard Sutter, Urs Thalmann. Lancé en 2009 par impresum, syndicom et le SSM, le magazine des médias bilingue Edito+Klartext a bouclé l'année 2014 dans les chiffres rouges. Les comptes 2014 n'étaient pas encore bouclés au moment de la rédaction de ce rapport mais les estimations laissent entrevoir une légère perte. Celle-ci ne pourra être compensée que par des dons à hauteur de plus de 5000 francs, afin d'aboutir à un résultat juste équilibré. Les perspectives ne sont pas roses pour 2015 car le magazine souffre de l'anémie du marché publicitaire. En outre, les effectifs globaux des journalistes baissent, le tirage aussi. Mandat a été confié à la maison qui assure la production à Bâle, Bachmann Medien, de réfléchir à un nouveau concept.

Bachmann Medien a livré son travail fin novembre 2014. Sur cette base, le comité d'E+K a décidé de poursuivre la formule actuelle, soit six numéros par année, avec une amélioration de l'information livrée sur le site d'E+K. Dans ce cadre, le comité avait aussi à choisir entre trois options de réalisation. La première se traduit par un statu quo, la deuxième par une extension de la marge de manœuvre économique de Bachmann Medien dans le sens d'un partage des entrées et sorties, la troisième confie à Bachmann Medien un rôle éditorial actif, avec prise en charge du risque. Il incombe encore aux associations éditrices de consulter leurs organes pour lancer véritablement le projet qui pourrait démarrer au mois de mai dans sa nouvelle formule.

13.2 i-Paper, www.impressum.ch, i-Info und i-Express

dd impressum a pris presque 40 fois position publiquement dans des communiqués de presse sur des sujets aussi variés que l'affaire Rocchi, l'affaire Giroud, les Assises sur la liberté de la presse, les actions du 13 en Suisse alémanique, les licenciements au Landbote, les changements structurels au Temps, la demande d'un plan social à Tamedia. Presque donc une fois tous les dix jours, impressum s'est prononcé publiquement sur des objets liés aux médias. Les communiqués sont mis sur Facebook.

Tous les deux mois, le Secrétariat central a envoyé à ses membres des i-news sur les activités de l'association. Ces i-news sont lues, du moins le sommaire et les leads, par environ 40% des membres, ce qui n'est pas négligeable. Le rythme de publication, tous les deux mois, est repris, malgré les nombreuses surcharges à impressum.

Les auteurs du rapport sont:

Daniel Suter, président d'impressum (DS)

Christian Campiche, vice-président d'impressum (cc)

Dr. Dominique Diserens, secrétaire centrale d'impressum (dd)

Janine Teissl, secrétaire centrale d'impressum (jt)

Nathalie Weber, secrétaire centrale d'impressum (nw)

Urs Thalmann, directeur d'impressum (uth)

Maria Gross, secrétaire administrative impressum (mg)